

AVIS DE PUBLICATION CONSTATANT LA VACANCE D'IMMEUBLES

L'arrêté municipal n° AP 2025/040 en date du 14/04/2025 portant constatation de la vacance de 29 immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu au sens de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques a été publié de jour.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques était mise en œuvre.

Cet arrêté est consultable en Mairie du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 ainsi que sur le site internet de la Commune.

Fait à La Turballe le 15/04/2025



Didier CADRO
Maire de La Turballe